

**Réunion DP Etablissement Bordeaux
Du 28 Janvier 2010**

Questions des délégués du personnel SUD

Emmanuelle Agnet, Bruno Philippeau, Patrice Pouzet

1-De nombreux conseillers ont été surpris par l'augmentation des objectifs quantitatifs, Pourquoi une telle augmentation ?

Réponse : Cette augmentation est liée d'une part à l'augmentation des objectifs de l'Ag Pro pour 2010 et d'autre part aux excellents résultats de la zone pro SOA qui porte donc une part significative des objectifs nationaux.

2-Pouvez vous rappeler la procédure pour la prise de congés. Est-ce bien aujourd'hui le manager du conseiller qui a la responsabilité finale ?

Réponse : Utilisation de Web planning pour déposer les demandes initiales. La cellule 3P étudie la faisabilité des demandes déposées ; elle a un rôle d'alerte et d'aide à la décision. La ligne managériale s'appuie sur ces préconisations pour prendre la décision finale.

Suite question posée en réunion : nous ne sommes pas mutualisés avec la zone RM pour les congés.

3-Des appels venant de client ayant eu des ventes forcées faites par DVI nous arrivent. Hormis le fait que nous modifions et faisons la réclamation de ces dossiers n'est il pas possible de renvoyer ces réclamations au service initial ? N'existe t'il pas des procédures pour ces cas ?

Réponse : Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau mais il s'est accru car la vente indirecte s'est développée. Les réclamations de ce type sont traitées au 1016 mais un retour régulier est fait vers les services concernés pour détecter tout comportement déviant (le point d'entrée est connu des RE).

4-Vous nous dites qu'il n'y a pas de files d'appels et pourtant les conseillers ressentent en fonction des appels des files bien spécifiques. Pouvez-vous être transparent sur la provenance des appels et nous confirmer que chaque conseiller est bien sur une file déterminée en début de journée ?

Réponse : Nous confirmons qu'il n'y a pas de file différenciée.

5- A quelle date les congés dans anoo seront-ils visibles ?

Réponse : sic message en ligne sur anoo « les soldes de CA, JTL et RC sont masqués jusqu'à la fin du mois de janvier afin de procéder à la mise à jour des crédits 2010. Vous pouvez toujours déposer vos congés dans anoo ».

Après réunion : Début février, un message précise encore un peu de patience...

Comme tous les ans le SI est bloqué quelques jours, pour charger les données de l'année. Exceptionnellement en 2010, cette interruption est plus longue suite au changement de SI RH.

6- Confirmez vous que tous les salariés quelque soit leur statut (fonctionnaire, contractuel CDD et CDI) auront droit à 2 JTL supplémentaires au prorata du temps de travail ?

Réponse : si votre question fait référence à l'année 2010 et au nombre de jours fériés, il a été acté qu'en raison du nombre de jours fériés chômés pour 2010 (7 jours), à titre exceptionnel et pour l'année 2010, 2 jours JTL sont accordés.

7- Le lundi de pentecôte étant toujours férié à France Telecom comment cela se passe cette année ? Devons nous rendre les 7 heures ou l'entreprise nous fait gré de ces heures au vu du calendrier des jours fériés cette année ?

Réponse : la journée solidarité donne toujours lieu à un rendu de 7 heures ; nous ne connaissons pas à ce jour la journée définie pour 2010.

8- A plusieurs reprises et par plusieurs inspecteurs du travail (Bordeaux, Paris etc....) Il vous a été rappelé vos obligations légales concernant la comptabilisation du temps de travail quand allez vous respecter vos obligations d'employeur ?

Réponse : La comptabilisation du temps de travail est un sujet travaillé nationalement car la problématique concerne tous les plateaux d'appels. Nous vous informerons dès que possible.

9-Si un salarié souhaite faire une modification de ses horaires quelle est la procédure qu'il doit suivre ? Où peut-il trouver les différents horaires possibles ?

Réponse : le salarié doit exprimer sa demande auprès de son manager qui vérifie la faisabilité auprès de la cellule 3P ; la décision finale est prise par le manager et le responsable de plateau.

10-Il nous a été rapporté que certains managers envoyaient encore des Performances Individuelles Comparatives. Nous vous rappelons que la PIC est interdit, même avec des initiales. Pouvez-vous faire le nécessaire auprès de tous les managers ?

Réponse : Un rappel va être fait en codir de zone auprès des managers.

11- Un conseiller dépendant de l'agence pro à quel espace développement doit il se renseigner ? Est-ce celui de la DTSO ou de Paris ?

Réponse : celui de son bassin emploi ; notre conseiller référent AG PRO zone SOA est Laurence Ubeda Montoya.

12-Un salarié qui souhaite retrouver l'historique personnel de toutes ses activités (lieux, activités, formations sur toute sa carrière) Comment doit-il faire et à qui doit-il s'adresser pour obtenir ces renseignements ?

Réponse : le dossier salarié est au CSRH ; le salarié désirant obtenir des renseignements contacte le CSRH (click RH ou téléphone).

13- Quelles sont aujourd'hui les activités du 706 ? Car de nombreux appels dépendants d'eux sont renvoyés vers nous en particulier des explications factures que nous ne possédons pas.

Réponse : 706 = service client OBS, en charge de la gestion des comptes OBS (information, explication facture, changement de mobiles, déblocage carte,...)

14-Pourquoi les fluidités OBS ne sont elles pas rémunérées même à minima ?

Réponse : Pour éviter de perdre du CA en réengageant des clients avec des offres attractives potentiellement destructrices de valeur.

15-Est-ce que les téléconseillers vont traiter les réclamations PABX et OBS ?

Réponse : OBS, prise en compte de la demande client et escalade (process Reclanoo) – PABX, dépend de la nature de la réclamation (SAV, facturation,...)

16-Quel est la procédure pour résiliation d'une OPIT ? En effet dans BASIC il est dit :

non résiliable par le Front 1016 désamorçage en niveau 1 de la demande de résiliation si le client maintient sa demande, envoi fiche Facilitoo « CPI conservation pro internet » à la cellule conservation pour rappel du client traçage	FACILITOO MERCURE
--	---------------------------------

Cette procédure n'a pas été respectée par le traitement de Facilitoo.

Le conseiller pour une ligne a fait un CPI (rejeté), un bon de commande mercure (annulé), un MIGP (rejeté) et ensuite un REP.

A quel moment on peut supposer traiter la commande du client correctement ?

Réponse : Le process est cohérent s'il est respecté, dans ce cas précis, il s'agit plus « d'erreurs humaines » à traiter managérialement.

17-De plus en plus souvent des témoignages audio et vidéo sont disponibles sur l'intranet à l'attention des salariés (ex : assise de la refondation). Quand allez-vous modifier le système informatique pour nous permettre d'écouter ces informations ?

Réponse : En cours, nous avons testé des casques audio (sans succès), ces messages peuvent être présentés en réunion d'équipe et/ou consultés à l'espace détente sur le PC en libre service.

18-Il semblerait qu'une équipe qualité s'est formée au 1016, qu'en est-il des appels à candidature pour faire partie de cette équipe ?

Réponse : il ne s'agit pas d'une équipe qualité. Dans le cadre du management des processus, Sophie Ausilio a été missionnée comme correspondant Qualité Ecoute Client et Innovation pour la zone SOA, mission transverse en plus de son activité de RE. Un CC de son équipe l'accompagne sur cette mission sur une partie de son temps de travail.

19-Quels sont les fonctions exactes de cette cellule qualité ?



Réponse :

20- Où peut-on consulter le RUP de l'ag Pro pour Bordeaux ?

Réponse : Bureau RH

21- Après les opérations coup de poings qui ont été faites sur Bordeaux pour le nettoyage, Quand est ce que ce sera fait pour le site de Gujan Mestras ?

Réponse : Nous n'avons connaissance de ces problèmes. Demande transmise GSO.

22- Quand allons-nous avoir le retour du sondage concernant la restauration ?

Réponse : Le sondage se termine le vendredi 29 janvier. Chaque correspondant RH a pour rôle de centraliser les coupons réponse des salariés de son service puis de les transmettre à la DTSO qui en fera la synthèse dans le courant de la première semaine de février. Les salariés seront informés à l'issue de la réunion prévue pour le 11 février.

23- Qui centralise le sondage sur le bâtiment de château d'eau ?

Réponse : La DTSO pilote le sondage de tous les services des sites Château d'eau et GCI/MK.

24- Les délégués du personnel souhaitent être associés au dépouillement du questionnaire concernant la restauration, À qui doit-on s'adresser pour cela ?

Réponse : Chaque correspondant RH a pour rôle de centraliser les coupons réponse des salariés de son service puis de les transmettre à la DTSO qui en fera la synthèse. Les DSCO ont reçu une invitation pour une première réunion de travail prévue pour le 11 février, sur le thème de la restauration des salariés des sites de Bordeaux Château d'eau et Bonnac, dont l'objet sera d'examiner les résultats de ce sondage.

25- A compter du premier juin et pendant un période transitoire non connue tous les salariés vont se voir imposer l'usage du ticket restaurant. Nous savons que les restaurants autour ne permettent pas un repas équilibré et dans le temps imparti pour 7,70 euros :

- Comptez vous augmenter la valeur faciale du ticket restaurant ?

Réponse : Si le nombre de salariés désirant conserver le mode de restauration collective est supérieur au nombre de repas offerts dans les restaurants collectifs potentiels, les salariés des sites de Château d'eau et GCI/MK se verront proposer et non pas "imposer" le titre restaurant en participation au prix de leur repas. Le salarié peut ne pas souhaiter utiliser de titres restaurant dans la mesure où la participation (40% de la valeur faciale soit 3.08€) salariale doit faire l'objet d'un prélèvement sur sa paie.

Les valeurs faciales IDF et Province du titre restaurant ainsi que le pourcentage de participation de l'entreprise au titre restaurant ont été définis dans le cadre des travaux menés en 2009 par le Pôle Restauration en concertation avec les Organisations Syndicales et ont fait l'objet du relevé de décision DSP n°3/2009

du 1^{er} mai 2009. Toute évolution dans ce domaine relève d'une décision nationale dont la DTSO n'est pas informée à ce jour.

26 En corrélation avec la question précédente, que comptez-vous proposer pour que les salariés aient le temps de se restaurer ?

Réponse : Cette question sera abordée lors des séances de travail avec les représentants des organisations syndicales dont la première réunion est prévue pour le 11 février prochain.

27- Comment sera calculé l'intéressement des salariés ayant rejoint le 1016 en cours d'année 2009 ? Sera-t-il calculé au prorata du temps passé dans leur ancienne unité ?

Réponse : l'intéressement est identique pour tous les salariés de FTSA. Pour un salarié venant de filiale, le calcul est effectué au prorata temporis.

28 - Concernant les fournitures sur le plateau en particulier celle des imprimantes pouvez vous faire le nécessaire pour en avoir d'avance et ne pas nous retrouver en panne pendant 3 semaines comme sur l'imprimante Emissive ?

Réponse : oui, vu avec la personne en charge des commandes. De façon plus globale nous allons faire un point sur ces équipements et voir si nous sommes bien dimensionnés par rapport aux besoins.

29-Pouvez vous nous fournir un organigramme de l'agence pro ?

Réponse : Il est en ligne sur le site de l'Ag Pro. JP Meunier va regarder si une déclinaison locale est pertinente.

30-Avez-vous trouvé le ou la responsable du plateau 1016 ? Si oui quand va-t-il ou elle prendre ses fonctions ?

Réponse : oui, Nathalie Deysson prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2010.

31-On a été informé d'une mise en place de la « PVV automatique », qu'en est-il ? Est-ce une information ou une rumeur ? Qu'elle est son but et ces modalités si cette information est vérifiée ?

Réponse : pas d'information sur ce sujet

32-Lorsqu'une vente a été forcée (principalement DVI) et que le client souhaite revenir à son offre initiale qui est hors catalogue comment fait on ?

Réponse : On lui propose l'offre la plus proche de son besoin.

33-Le label "responsabilité sociale" décerné à l'entreprise à la mi 2009 se renouvellera-t-il automatiquement ou avez-vous retirée votre candidature pour 2010 en considération avec les événements de fin 2009 ?

Réponse : à notre connaissance, il ne s'agit pas d'une candidature mais d'un choix des organisateurs.

Précision : Ce type de question n'est pas du périmètre DP.

34-Pour quelles raisons empêche t-on les salariés de façon récurrente de se mettre en retrait pour effectuer leur gestion de dossier (suite commerciale, devis, rappel client etc....)

Réponse : les taux de retrait sur SOA sont plus importants que sur les autres plateaux (notamment le retrait 1 : 37% pour 23% en cible).

35-Pourquoi a t-il été dit au salarié bénéficiant de 5 jours pour un pacs ou un mariage de prendre ces journées en incluant le week end en entier ?

Réponse : les 5 journées d'ASA accordées au salarié ne sont pas fractionnables et le jour du Pacs ou du mariage doit être inclus dans la période.

36-De nombreuses mauvaises pratiques existent sur le plateau 1016 (exemple mise en place d'option avec suppression ensuite, dégrèvement pour compenser le prix d'un service...) Que pensez vous faire pour arrêter ces pratiques qui viennent de la ligne managériale et évoquées plusieurs fois en questions DP ?

Réponse : S'il s'agit d'offre de type « satisfait ou remboursé » on ne peut pas assimiler cela à des mauvaises pratiques, s'il s'agit de vendre un produit ou un service avec un remboursement systématique (non autorisé), c'est hors jeu.

37- Quand est ce que France Telecom compte améliorer et investir dans un système informatique fiable ?

Réponse : chantiers nationaux

38 –Suite au courrier réceptionné par la direction nationale le 22 décembre 2009 dans lequel il est indiqué que les médecins du travail de France Telecom n'ont plus d'agrément, notre médecin actuel a t-elle donc la possibilité d'exercer en tant que médecin du travail sans agrément ? Est-ce légal ?

Réponse : le médecin du travail peut toujours effectuer sa mission ; par contre suite au premier rejet de demande d'agrément, FT s'est engagé à présenter très rapidement une autre proposition pour obtenir cet agrément (nomination de Thierry Simonet, médecin coordonnateur en charge de ce dossier).

39-Quelle est la personne faisant la vérification des ventes déclarées dans mercure en conformité avec SARBOX ?

Réponse : Gérard Charles en attendant la reprise par des moyens propres Ag Pro.

40-Nous avons eu de multiples remontées de conseiller client du 1016 nous demandant comment supprimer de façon efficace la messagerie vocale enrichie. Peut-il être fait un rappel par les soutiens métier lors des réunions d'équipe par exemple ?

Réponse : Oui, les CC remontent la demande à leur RE qui organisera l'intervention du soutien en réunion d'équipe

41-Concernant l'écoute salariés, pourquoi présentez vous les résultats en pourcentage de 20% de cadres à égalité avec 80% d'employés ?

Réponse : concernant l'écoute salariés, nous vous avons communiqué les résultats pour répondre à votre demande. Comme tout questionnaire, les résultats peuvent être analysés différemment. Sur chaque question, les résultats

salariés et résultats cadres sont affichés en pourcentage sans calcul de moyenne donc la pondération ne joue pas.

42-En complément de la question 41, si on respecte les proportions de cadres et d'employés par exemple sur la question 61. (Thème fort du bien être au travail) : "Je conseillerais à des collègues de venir travailler dans mon entité"

Manager : 81%

Collaborateurs : 45%

La synthèse des deux donne un ratio de 51%

Cette lecture nous semble un effet d'annonce, comment pouvez vous justifier ce choix d'interprétation ?

Réponse : Il n'y a pas de calcul de moyenne, l'analyse est par ailleurs conforme aux chiffres comme le montre la page 14 du document – rubrique implication

43-En complément de la question 41 et 42, vous vous appuyez sur la synthèse de l'écoute salarié pour justifier la création d'une agence pro hors AVSC, dans cette lecture on se sent "délaissés" d'après votre interprétation des statistiques et vous demandons donc sur quels critères vous prêchez que les collaborateurs du service des professionnels se sentaient délaissés ?

Réponse : On a constaté des écarts importants entre les résultats AVSC et les résultats « PRO » notamment sur la compréhension de la stratégie et sur le « client au cœur ». On peut analyser ces deux points comme étant la conséquence d'une entité à 2 vocations (résidentiels et professionnels) avec donc une stratégie plus complexe et parfois des difficultés dans la définition des priorités. L'agence pro se doit de répondre à ce besoin de clarté sur la stratégie de l'entité et sur l'importance du client professionnel.

44- La création de cette nouvelle agence pro a engendré un changement de Comité d'entreprise qui mécontente l'ensemble des collaborateurs par sa centralisation, la distance et l'absence de prestations locales. Pensez vous que ceci renforce le sentiment d'appartenance à une même communauté dans un respect d'une convivialité de proximité ?

Réponse : l'agence pro est une communauté de plus de 200 personnes sur la zone SOA. Le sentiment d'appartenance (géographique ou logique) est propre à chacun.

45-Toutes les décisions prises jusqu'à ce jour semblent s'appuyer sur une écoute salariés qui se dévoile tardivement. Les délégués du personnel vous demandent depuis plusieurs mois la communication de ces résultats. Malgré de multiples rappels de l'inspection du travail sur les échanges avec les IRP, nous ne pouvons que constater une obstruction, comment expliquer cette attitude ?

Réponse : communication des résultats faite

46 En complément de la question 45, pouvez-vous nous rappeler les engagements pris par France Telecom dans le cadre de la surveillance mis en place par l'inspection du travail ?

Réponse : France Telecom a décidé de s'appuyer sur les retours au questionnaire Technologia plutôt que sur l'écoute salarié en raison du nombre important de réponses.

47-Dans la lecture de l'écoute salarié, l'analyse qui permet d'identifier quelques actions a fait l'impasse sur des points comme "se sentir reconnu", "implication" comment expliquer cet oubli ou ce manquement ?
Réponse : ces points sont présents en page 11 et 12 et font l'objet d'une analyse en page 14. Effectivement, aucune action n'apparaît sur ces items mais un binôme est nommé (cf page 16) pour faire des propositions.

48-Dans un autre item comme "se sentir contributeur" les débordements horaires étaient évoqués par les sondés, mais l'analyse ne relève rien quand à la comptabilisation des heures et une adaptation de la charge de travail permettant le respect des horaires, qu'en est il ?
Réponse : La terminologie 'au-delà du travail » ne doit pas être analysée par sa simple composante quantitative (horaires) – il s'agit plus globalement de mesurer l'initiative, l'investissement en dehors du cadre, la capacité à prendre des responsabilités.

49-D'autres items, tel que "Partager la même vision", à la question 3, "le management a une vision claire pour l'avenir" donne en résultat 57% pour les cadres et 30% pour les collaborateurs ce qui fait une moyenne proportionnelle de 35% de personnes qui n'ont pas confiance dans votre vision de l'avenir. Dans votre réponse, vous nous proposez d'ouvrir les yeux au personnel. Ne pensez-vous pas que ce soit votre projet qui ne nous permette pas d'avoir une vision claire de l'avenir ? Pouvez-vous l'argumenter ?
Réponse : Il ne s'agit pas de confiance en la stratégie mais plus de connaissance voire de clarté. On constate effectivement un décalage important entre salariés et managers sur ce point. Les actions proposées sont d'expliquer, de communiquer, de rendre plus visible et lisible l'organisation.

50 En complément de la question 49, quelle crédibilité peut-on apporter à une analyse qui fait abstraction d'une partie des réponses ?
Réponse : l'analyse a porté sur les questions/réponses les plus significatives.

51 Pourquoi voulez-vous attendre les conclusions du questionnaire Technologia pour nous rendre compte des résultats de l'écoute salarié ?
Réponse : parce que le questionnaire Technologia est beaucoup plus pertinent (nombre de réponses)

Questions des DP CGT

Corinne Pecqueur, Rose Casadesus, Geneviève Gendreau et Rachid Hamdia.

1. Pouvez vous faire une note sur les 10 mn de loggage et déloggage ainsi que sur les 10 mn de pause toutes les 2 heures afin d'informer les salariés ?

Réponse : la note existe signée par France Righenzi .

2. Pourquoi recevons- nous beaucoup d'appels DVI liés aux ventes forcées ?

Réponse : accroissement du nombre de partenaires

3. Est- il possible de faire une note aux salariés afin de laisser la cuisine propre lorsqu'ils y mangent ou lors des matinées « thé ou café » par exemple ?

Réponse : un rappel sera fait.

4. Il fait très froid dans la salle de la cantine car le chauffage est situé sous une tablette et il chauffe la tablette au lieu de chauffer la pièce, pouvez vous remédier à ce problème ?

Réponse : la fenêtre est restée ouverte, d'où la température basse dans la pièce. Pour les remontées d'odeur, nous allons faire le nécessaire (destop).

5. Quand aurons- nous une réponse pour les congés du mois de Mai ?

Réponse : le 15 février 1010.

6. Quand allons nous poser les congés d'été car les réservations ont déjà bien commencées ?

Réponse : fin février, la 3P donnera réponse sur analyse des demandes ; les arbitrages éventuels de la ligne managériale suivront rapidement.

7. Pouvez- vous nous faire un point sur le suivi du parking ?

Réponse : pas d'évolution significative depuis la dernière réunion DP. Un RDV est pris le mardi 2 février pour finir de valider les factures en cours et vérification du transfert du parc AG PRO sur le compte AG PRO. Pour les 10 places actuellement sur le parking dit « Bonnier », Parcub n'a à ce jour pas donné suite à notre demande de transfert provisoire des places ; nous allons faire un courrier de relance.

8. Pourquoi avons-nous eu un questionnaire nous demandant de faire un choix entre la cantine ou les tickets restaurants ?

Réponse : A compter du 1er juin 2010, le nombre de repas accordé à France Télécom SA au RIE LP Bonnac à Bordeaux sera réduit à 150 par jour et l'accès à ce restaurant sera autorisé à 250 convives maximum. Dès lors, tous les salariés des sites Château d'eau et GCI/MK ne pourront plus déjeuner dans ce restaurant. Afin d'anticiper ces évolutions, la DT Sud Ouest

a souhaité connaître la préférence des salariés de ces deux sites entre la restauration collective et le titre restaurant

9. Quand aurons-nous un retour sur les remontées des salariés aux assises de la refondation ?

Réponse : sur le plan national (Ag Pro), l'analyse des assises a permis d'élaborer un plan d'action présenté lors des roadshow. Sur la zone SOA, il y aura aussi des actions locales suite à l'analyse (communication mi février).

10. Comment faut il faire pour joindre le service « pabx » car nous n'avons pas accès aux numéros en 0825xxx ?

Réponse : certains postes ont l'accès, nous demanderons aux RE de faire remonter les besoins.

11. Pouvons nous garder la protection d'une offre adsl pendant une semaine car si cela n'est plus le cas cela va générer des conflits ou alors peut on avoir chacun une ligne directe pour que le client nous rappelle ?

Réponse : les offres sont protégées une semaine

12. Quelle est la moyenne de la PVV au 1016 en octobre, en novembre et en décembre ? Pour chacun des mois quelle est le montant le plus haut et le montant le plus bas ?

Réponse : moyenne second semestre 2010 : 473 euros ; 89% de la population éligible a touché une PVV.

13. Avec le nouveau calcul de la Pvw la moyenne de la pvv est elle identique, à la hausse ou à la baisse ?

Réponse : pas d'historique fiable (changement de périmètre, création de l'entité). Si une étude nationale est faite, nous vous communiquerons les résultats de l'analyse.

14. Qu'est ce que le comité de validation a décidé au sujet du ménage ?

Réponse : pas de contrat supplémentaire mais action « viril » auprès du GSO et du prestataire qui a porté ses fruits.

15. Quand aurons- nous le 13^{ème} mois ?

Réponse : hors champ DP

16. Où en sont les entretiens qualitatifs des 1000 personnes de technologia ?

Réponse : Ils sont en cours sur toute la France et les DT sont chargées de la logistique et du bon déroulement des entretiens.

17. Quand serons-nous à jour des visites médicales ?

Réponse : Le recrutement d'un médecin supplémentaire sur le périmètre DTSO est en cours pour à l'accroissement d'activité qui a conduit à ce retard sur certains dossiers dont les visites médicales.

18. A quand la reconnaissance de la complexité du travail au 1016 avec le 2.3 pour tous ?

Réponse : hors champ DP

19. Quand les salariés qui ont demandé un changement d'horaire auront leur réponse ?

Réponse : début février (en cours de finalisation)

20. Quand on pose une demi journée combien d'heures doit on faire, est ce par rapport à la journée moyenne ou par rapport aux nombres réels d'heures de la journée ?

Réponse : par rapport à la journée moyenne ; la demi journée travaillée est la demi journée restante à l'intervacation.

21. Le fax côté rotonde fonctionne très mal et très lentement pouvez vous le changer ou faire le nécessaire afin qu'il soit plus réactif ?

Réponse : en cours d'étude pour un matériel plus adapté .